Image not found or type unknown

COPROPRIETAIRE EN IMPAYE DE PLUS DE 15.000 €

Par **ELIDO33**, le **21/10/2011** à **18:58**

Bonjour,
Un des copropriétaire est en impayé pour plus de 15.000€.
Nous sommes une petite copropriété de 21 propriétaires.
La personne en impayé est un retraité qui vit la plupart du temps en Afrique.
Après plusieurs procès, il a été enfin condamné.
Pas de références bancaires connues donc pas solvable.
Une AG extraordinaire vient d'être tenue pour une saisie immobilière mais en attendant on nous demande d'être solidaires et de payer ses dettes.
Pour ma part c'est pas que je ne veux pas être solidaire mais je ne peux pas.
Ma situation financière ne me le permets pas.
Que faire ?
Si je ne paie pas c'est moi qui vais me retrouver en impayé pour quelqu'un qui n'a aucuns scrupules.
Peut-on obliger un copropriétaire à payer les dettes d'un autre copropriétaire ?
Merci de vos réponse
ELIDO

Hélàs oui , tant que la vente judiciaire en aval de l ' hypothèque / saisie poursuivies par le syndic n ' aura pas eu lieu

Par **podoxime**, le **05/11/2011** à **12:03**

15000 euros en impayé c'est trop dans une petite copropriété. Vous auriez du entamer les démarches plus tôt. Normalement, la vente aux enchères permettra à rembourser cette ardoise.

Par **Domil**, le **05/11/2011** à **13:43**

[citation]Peut-on obliger un copropriétaire à payer les dettes d'un autre copropriétaire ? [/citation] les factures doivent être payées, sinon, vous allez vous retrouver sans service (genre plus d'électricité dans les parties communes). Ce n'est pas au syndic de sortir de sa

poche

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés